

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130926-2013_B403-DE
Date de télétransmission : 04/10/2013
Date de réception préfecture : 04/10/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B403

OBJET : Zones d'activités - Réhabilitation de la rue Guillaume du Vair sur le pôle commercial de la Pioline à Aix-en-Provence - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

Le 26 septembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 septembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CHARRIN Philippe - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MARTIN Richard - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil, donne pouvoir à MARTIN Régis - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DAGORNE Robert, vice-président, Eguelles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Madame Catherine RIVET-JOLIN donne lecture du rapport ci-joint.

06_1_05

BUREAU DU 26 SEPTEMBRE 2013

Rapporteur : Roger PELLENC
Co-rapporteur : Catherine RIVET-JOLIN

Thématique : Développement économique et emploi / Zones d'activités.

Objet : Réhabilitation de la rue Guillaume du Vair sur le Pôle Commercial de la Pioline à Aix-en-Provence – Bilan de clôture et quitus donné au mandataire.

Décision du Bureau.

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa compétence gestion et entretien des zones d'activités transférées, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans la réhabilitation de la rue Guillaume du Vair, pôle de la Pioline sur la Commune d'Aix-en-Provence. La SEMEPA avait obtenu le marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique. Les travaux sont terminés et les délais de garantie de parfait achèvement sont expirés. Il s'agit aujourd'hui de délivrer quitus à la SEMEPA.

Exposé des motifs :

Par délibération du Bureau Communautaire n° 2010-B154 en date du 8 avril 2010, la Communauté du Pays d'Aix validait le programme de travaux en vue de la réhabilitation de la rue Guillaume du Vair et décidait de confier la maîtrise d'ouvrage à un mandataire. Le marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique a été attribué à la SEMEPA le 21 mai 2010, sous le numéro 103CPA02, opération référencée D1 par la SEMEPA.

Le programme portait sur la création d'une voie centrale de tourne à gauche, la création de pistes cyclables, la réhabilitation du réseau d'éclairage public et la réfection et mise aux normes PMR des trottoirs.

Les travaux sont aujourd'hui terminés et le délai de garantie de parfait achèvement est expiré.

En date du 18 février 2013, la SEMEPA faisait parvenir à la Communauté du Pays d'Aix le décompte provisoire de l'opération faisant apparaître un solde créditeur au bénéfice de Communauté du Pays d'Aix de 30.466,47€ TTC. Cette recette a fait l'objet du titre de recettes n° 222 en date du 30 avril 2013.

La SEMEPA sollicite aujourd'hui la délivrance du quitus correspondant à ce programme et nous a transmis le Décompte Général Définitif de cette opération, détaillé ci-dessous :

Montant TTC de l'enveloppe financière prévue au marché	1. 150. 000,00 €
Montant de la rémunération versée à la SEMEPA	46. 000,00 €

Recettes SEMEPA

Avance de la CPA :	1. 150. 000,00 €
Produits financiers :	5. 561,91 €
Rémunération SEMEPA	46. 000,00 €
Total Recettes TTC :	1. 201. 561,91 €

Dépenses SEMEPA :

Frais Divers	2. 131,94 €
Maîtrise d'œuvre - CSPS	42. 266,64 €
Travaux	1. 080. 267,93 €
Frais financiers	428,93 €
Rémunération SEMEPA	46 000,00 €
Titre de recettes en faveur de la CPA	30 466,47€
Total TTC :	1. 201. 561,91 €

Solde opération

0 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

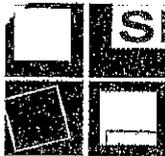
VU la délibération n°2010-B154 du Bureau communautaire du 8 avril 2010 approuvant le programme de travaux et le recours à la délégation de maîtrise d'ouvrage sur cette opération ;

VU la demande de quitus formulée par la SEMEPA en date du 22 juillet 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le bilan de clôture du mandat confié à la SEMEPA pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la rue Guillaume du Vair sur le pôle commercial de la Pioline – Commune d'Aix-en-Provence sur la base du bilan financier fourni ;
- **DONNER** quitus à la SEMEPA pour le marché visé dans l'exposé qui précède ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires.



SEMÉPA

Société d'Economie
Mixte d'Équipement
du Pays d'Aix

Aix en Provence, le 22 Juillet 2013

Direction Infrastructures des ZA et des EV

Observations:

Courrier arrivé le:	23 JUL. 2013	456
	Original	Copie
DW		8
CD	3	
MLL		
Fin		

**Madame le Président de la
Communauté du Pays d'Aix**
A l'attention de la Direction Infrastructures
des Zones D'Aménagement et des Entrées
de Ville
CS 40868

13626 AIX EN PROVENCE Cedex 1

Nos Réf : DF/RB/n° 34/13



1307 0134

Objet : - CPA (D1)

- Commune d'Aix en Provence – PAA – Rue Guillaume du Vair
- Décompte Général Définitif

Lettre recommandée avec AR

Madame le Président,

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le Décompte Général Définitif, conformément au contrat de Mandat de maîtrise d'ouvrage, relatif à l'affaire citée en objet.

Le montant du contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage s'élève à la somme de :
1.150.000,00 € TTC

Montant des dépenses définitives : **1.201.561,91 € TTC**
Montant des recettes : **1.201.561,91 € TTC**

L'analyse de ce décompte fait apparaître un solde nul.

Conformément au contrat de Mandat de maîtrise d'ouvrage, nous vous prions de bien vouloir nous délivrer quitus, la SEMÉPA ayant complètement exécuté les missions prévues au contrat

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame le Président, l'expression de nos sentiments dévoués et respectueux.

Le Directeur,
Jean-Louis VINCENT

PJ : Décompte Général Définitif

CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE

Communauté du Pays d'Aix

Commune d'Aix en Provence - PAA - Rue Guillaume du Vair

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

Arrêté au 31/07/13

AVANCE DE LA COLLECTIVITE

Avance forfaitaire le :	14/10/2010	400 000,00 €	Cumul :	1 150 000,00 € TTC
Avance n° 1 le :	23/05/2011	750 000,00 €		

HONORAIRES SEMEPA

2010	16 744,00 €	Cumul :	46 000,00 € TTC
2011	12 558,00 €		
2012	16 698,00 €		

PRODUITS FINANCIERS

Cumul :	5 562,10 € TTC
---------	----------------

FRAIS FINANCIERS

Cumul :	-0,19 € TTC
---------	-------------

TOTAL RECETTES

Cumul :	1 201 561,91 € TTC
---------	--------------------

DEPENSES

Cumul :	1 125 095,44 € TTC
---------	--------------------

REMUNERATION SEMEPA

2010	16 744,00 €	Cumul :	46 000,00 € TTC
2011	27 508,00 €		
2012	1 748,00 €		

SOLDE versé à la CPA

Cumul :	30 466,47 € TTC
---------	-----------------

TOTAL DEPENSES

Cumul :	1 201 561,91 € TTC
---------	--------------------

TOTAL GENERAL

Cumul :	0,00 € TTC
---------	------------

Le Directeur
de la SEMEPAMonsieur Le Vice Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Jean-Louis VINCENT

Gérard DELOCHE

2013_B403

OBJET : Zones d'activités - Réhabilitation de la rue Guillaume du Vair sur le pôle commercial de la Pioline à Aix-en-Provence - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



09 OCT. 2013